

ENGAGEMENT 9

Tracer une feuille de route pour toute la profession

ACTION
MENÉE

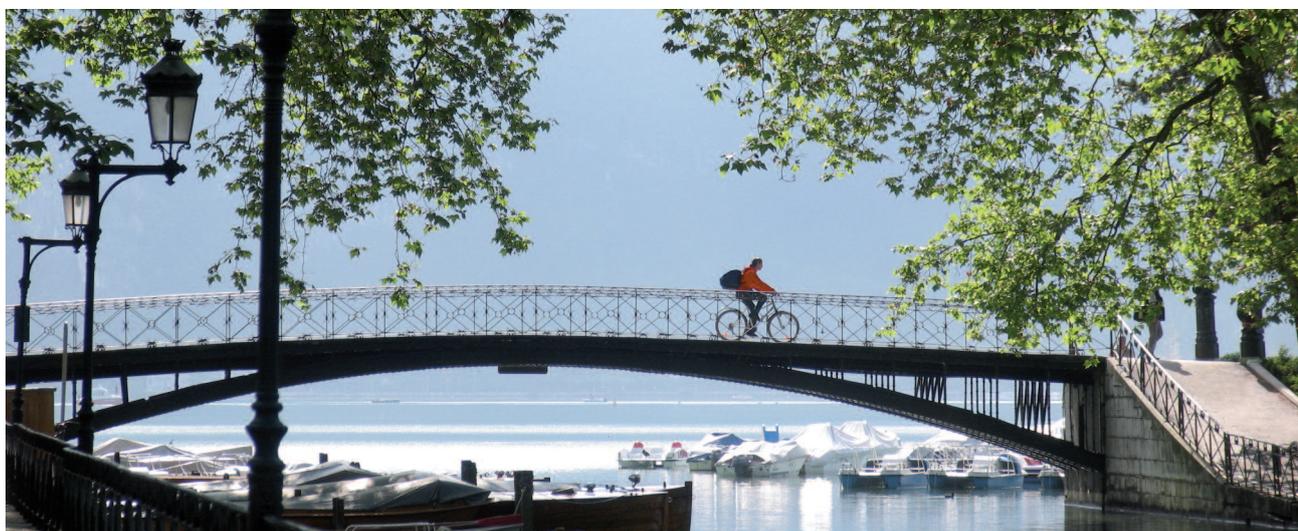
Engager une démarche proactive en matière d'environnement

En 2009, le Leem a signé avec les Ministères de l'Environnement et de la Santé, une Convention de progrès dans le cadre du Grenelle Environnement. Cette Convention avait pour objectif de tracer une feuille de route pour engager tout le secteur dans une démarche proactive en matière d'environnement. Les résultats de cette Convention sont disponibles pages 30-31. À son échéance, fin 2011, Les Entreprises du Médicament ont souhaité poursuivre et renforcer leurs engagements, en signant une nouvelle Convention pour la période 2012-2014.

Dans ce cadre, les entreprises s'engagent autour de cinq programmes d'actions en cohérence avec la norme ISO 26000 :

- 1 mettre en place une gouvernance de la RSE au sein des entreprises ;
- 2 promouvoir la diversité et l'amélioration continue des conditions de travail ;
- 3 développer des programmes d'actions environnementales tout au long du cycle de vie du médicament (lutte contre le changement climatique, réduction des déchets, préservation des ressources naturelles et protection de l'environnement) ;
- 4 promouvoir une démarche éthique et transparente, en relation avec les attentes de la société ;
- 5 promouvoir l'accès du plus grand nombre aux médicaments et agir en acteur d'un développement local durable.

Des objectifs, ainsi que des indicateurs, ont été définis pour suivre les progrès accomplis. Ces résultats seront rendus publics dans le rapport RSE.





ENGAGEMENT 10

Renforcer la prise en compte des impacts environnementaux

ACTION
MENÉE

Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur

Afin d'aider ses adhérents à réduire, de façon volontariste, leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), le Leem a mis en place, en collaboration avec Carbone 4, un outil de comptabilisation des GES propre au secteur : CarbonEM. Tout au long de l'année, des formations ont été dispensées aux utilisateurs, afin de les aider à s'approprier et à déployer cette nouvelle méthodologie. Au total, plus de 20 personnes ont suivi une formation CarbonEM en 2011.

Le Leem a par ailleurs mis en place un "club utilisateurs CarbonEM". Celui-ci permet aux entreprises qui le souhaitent de partager les bonnes pratiques et les plans de réduction des émissions. Ce club est également l'occasion de faire des points réguliers sur l'actualité carbone et l'évolution de la réglementation en France et à l'étranger.



ACTION
MENÉE

Inciter les adhérents à mieux prendre en compte la gestion des résidus dans l'eau

Depuis plusieurs années, Les Entreprises du Médicament s'intéressent et apportent leur soutien aux programmes de recherche français et européens destinés à mieux connaître les impacts des résidus médicamenteux dans l'eau.

L'année 2011 a été marquée par la publication, en mai, du Plan National sur les Résidus de Médicaments dans les eaux (PNRM) copiloté par les ministères de la Santé et de l'Ecologie. Le Leem s'est impliqué dans le comité de pilotage de ce plan, a été auditionné par le Groupe d'appui Scientifique mis en place dans ce cadre, et a participé activement aux réunions de travail préparatoires.

Au niveau européen, des actions de coordination avec l'EFPIA ont été effectuées afin de faire connaître les initiatives françaises.

PERFORMANCE ENVIRONNEM



**ACTION
MENÉE**

Mettre en place une filière DASRI

En 2011, Les Entreprises du Médicament ont poursuivi et finalisé les discussions avec les pouvoirs publics et les syndicats de producteurs, afin de mettre en place une filière sélective de collecte et de récupération des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement. L'association DASTRI, qui réunit l'ensemble des entreprises concernées, a vu le jour début 2012. Elle soumettra un dossier afin de devenir un éco-organisme agréé, en charge de la collecte et de l'élimination des DASRI, mais aussi de l'information des patients et des professionnels de santé.

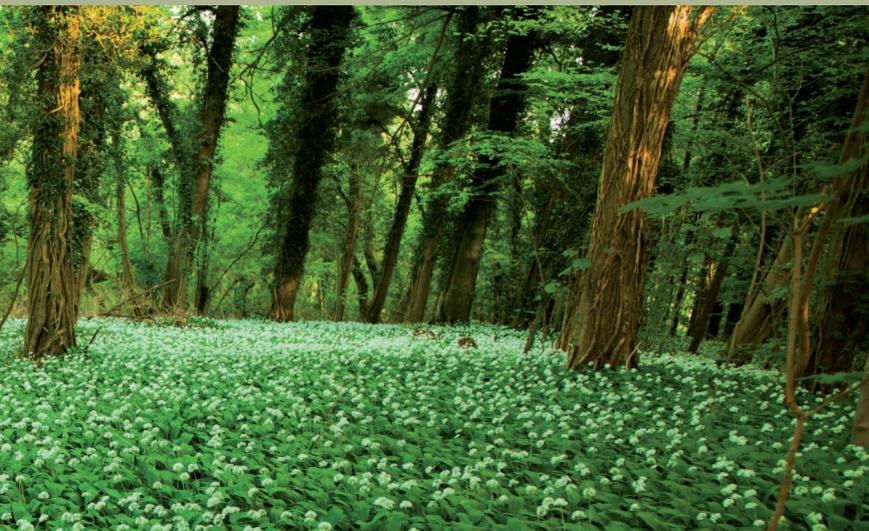
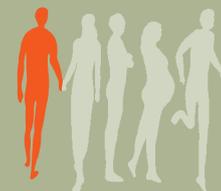
D'un point de vue pratique, toutes les pharmacies mettront gratuitement à la disposition des patients en auto-traitement, des boîtes de récupération des déchets, à rapporter dans divers points de collecte facilement accessibles (établissements de soins, laboratoires d'analyse médicale, déchetteries...). L'éco-organisme récupérera alors ces déchets pour les incinérer. Cette filière devrait être effective courant 2012.

**ACTION
MENÉE**

Développer une compréhension commune de la biodiversité et de ses enjeux

Les Entreprises du Médicament soutiennent une approche positive et rationnelle de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya adopté en 2010. Dans cet esprit, elles se sont prononcées, cette année, sur leurs attentes dans le cadre de ce protocole. Parmi ces attentes, figurent notamment la mise en place d'un cadre juridique et opérationnel transparent, non arbitraire, simple et efficace, l'harmonisation maximale des règles d'accès et de partage au niveau international pour gagner en lisibilité, et la rationalisation du dispositif d'autorisation et de contrôle de l'utilisation des ressources.

Au-delà de ces prises de position, le Leem a poursuivi le travail qu'il avait entamé bien avant l'adoption du Protocole de Nagoya. En effet, un cadre de référence en matière de biodiversité avait déjà été adopté et des mécanismes de partage des bénéfices mis en place, via notamment la collaboration entre l'Institut de Recherche Pierre Fabre et l'Université des Sciences de la Santé du Cambodge à Phnom Penh. Dans la continuité de cette politique, deux initiatives ont vu le jour en 2011 : la création, en octobre, d'un groupe de travail sur la biodiversité et l'organisation d'un petit-déjeuner thématique sur le sujet.



AXES DE PROGRÈS

PERSPECTIVES 2012

- > Déployer des plans d'actions répondant aux objectifs de la Convention de progrès 2012/2014
- > Participer aux actions du Plan National de Résidus de Médicaments dans l'eau (PNRM) en collaboration avec les pouvoirs publics
- > Inciter les entreprises du médicament à mettre en place des plans d'actions de réduction des émissions de GES
- > Élaborer des recommandations sur les thématiques environnementales, notamment en matière d'achats responsables

LA PAROLE À

Thierry Moreau Defarges
Président de Cyclamed

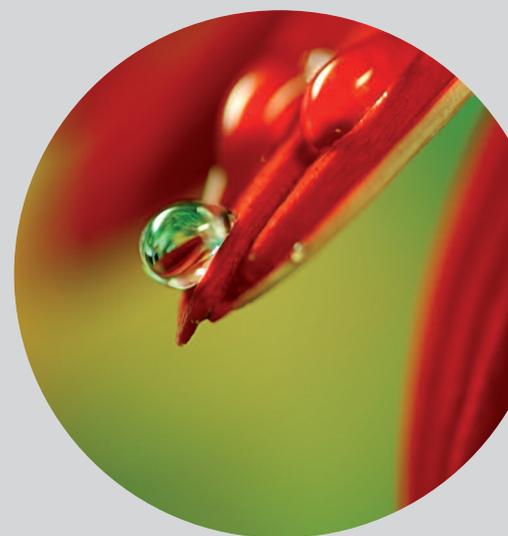


En 2011, 14 565 tonnes de Médicaments Non Utilisés (MNU) ont été collectées par les pharmacies françaises, avant leur élimination avec récupération d'énergie sous forme de chaleur et/ou d'électricité.

Cette collecte enregistre une progression de son activité de 9 % par rapport à 2010.



Cette forte croissance s'explique par le ciblage de notre campagne TV, visant plus particulièrement les mères de famille, l'engagement accru de la profession pharmaceutique et la fidélisation des consommateurs à ce geste éco-citoyen.



CHIFFRES CLÉS > PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

28

Bilans Carbone réalisés en 2010 dans 11 entreprises

35%

de la flotte de véhicules éligibles au bonus écologique fin 2010

12

entreprises participent à des programmes de recherche sur les résidus médicamenteux dans l'eau en 2010